



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

**Séance du 6 Décembre 2014**

L'an deux mille quatorze, le six décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François Hillion, Maire de Vauhallan.

<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>Exercice :</b>	<b>19</b>	<b>Présents :</b>	<b>16</b>	<b>Votants :</b>	<b>19</b>
Présents :	François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Huguette Deforeit, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Lowczyk Fabian, Vanessa Mazzocato, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, Claude Bousquet, François Levrat					
Représentées :	Isabelle Glasset représentée par Bernard Cellier, Jean-Luc Lando représenté par Bernard Gleize et Zohra Rousseau représentée par François Hillion					
Absent :						
<b>Secrétaire :</b>	Fabian Lowczyk					

¼ h du citoyen :

Madame Froidure demande qu'une rampe soit installée à l'église afin de faciliter l'accès pour les personnes âgées et ayant des difficultés à se déplacer.

Le maire lui répond qu'il existe un accès pour les personnes à mobilité réduite coté mairie, par ailleurs cet aménagement est techniquement difficile à mettre en œuvre et dit que l'Architecte des Bâtiments de France est contre ce projet.

Madame Froidure fait part d'incivilité des citoyens concernant le jet de débris sur la voie publique et demande à ce qu'une information soit faite à tous les vauhallanais.

Monsieur le maire propose qu'un courrier soit fait aux administrés dans la mesure où les noms seraient connus mais qu'un article inséré dans le magazine à ce sujet, n'aurait aucun impact.

A 10h10 s'ouvre, sous la Présidence de Monsieur François HILLION, Maire de Vauhallan, la séance du Conseil Municipal du 6 décembre 2014.

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Monsieur Lowczyk Fabian est désigné secrétaire de séance.

L'adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 Novembre 2014 est soumise au vote.

Le compte-rendu de la séance du 5 novembre 2014 est adopté à l'unanimité

## Délibération n°64/2014 : Décision modificative n°2 au budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la décision modificative n°2 au budget primitif 2014 de la commune de Vauhallaan.

### Fonctionnement

<b>CHAPITRE 011 - Charges à caractère général</b>	<b>- 3 600,00 €</b>
60632 Fournitures de petit équipement	- 3 000,00 €
60633 Fournitures de voirie	- 4 000,00 €
6064 Fournitures administratives	- 1 000,00 €
61521 Terrains	1 500,00 €
61522 Bâtiments	- 1 000,00 €
61523 Voies et réseaux	4 000,00 €
61524 Bois et forêts	2 500,00 €
61551 Matériel roulant	3 000,00 €
6156 Maintenance	- 4 000,00 €
6226 Honoraires	3 000,00 €
6228 Divers	- 1 000,00 €
6231 Annonces et insertions	600,00 €
6232 Fêtes et cérémonies	- 5 000,00 €
6236 Catalogues et imprimés	2 800,00 €
6237 Publications	- 1 000,00 €
6238 Divers	- 500,00 €
6247 Transports collectifs	1 500,00 €
627 Services bancaires et assimilés	1 500,00 €
6281 Concours divers (cotisations...)	- 500,00 €
6283 Frais de nettoyage des locaux	- 3 000,00 €
<b>CHAPITRE 012 - Charges de personnel</b>	<b>27 300,00 €</b>
6218 Autre personnel extérieur	4 500,00 €
6331 Versement de transport	800,00 €
6332 Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00 €
6333 Participation des employeurs à la form° professionnelle continue	- 1 500,00 €
6336 Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1 300,00 €
6413 Personnel non titulaire	18 000,00 €
64168 Autres emplois d'insertion	1 700,00 €
6417 Rémunérations des apprentis	- 400,00 €
6456 Versement au F.N.C du supplément familial	1 200,00 €
64731 Versées directement	2 800,00 €
6475 Médecine du travail, pharmacie	- 1 200,00 €
<b>CHAPITRE 014 - Atténuation de Produits</b>	<b>- 2 700,00 €</b>
73925 Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	- 2 700,00 €
<b>CHAPITRE 023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>- 5 300,00 €</b>
023 Virement à la section d'investissement	- 5 300,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>15 700,00 €</b>
<b>CHAPITRE 002 - Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>4 032,31 €</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	4 032,31 €
<b>CHAPITRE 013 - Atténuation de charges</b>	<b>2 367,69 €</b>
6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	2 367,69 €
<b>CHAPITRE 73 - Impôts et taxes</b>	<b>4 800,00 €</b>
7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation	4 800,00 €
<b>CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>4 500,00 €</b>
758 Produits divers de gestion courante	4 500,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>15 700,00 €</b>
<b>Investissement</b>	
2031 - PLU - Frais d'études	1 000,00 €
2184 - BSC - Mobilier	- 2 800,00 €
2188 - BSC - Autres immobilisations corporelles	8 500,00 €
2188 - MAI - Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €
2315 - EGL - Installations, matériel et outillage techniques	- 9 800,00 €
2315 - CHA - Installations, matériel et outillage techniques	- 19 200,00 €
2315 - BOU - Installations, matériel et outillage techniques	5 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>- 12 300,00 €</b>
10222 - FCTVA	2 000,00 €
10223 - TLE	6 000,00 €
1348 - BSC - Autres subventions	50 000,00 €
1348 - CHA - Autres subventions	- 65 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- 5 300,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>- 12 300,00 €</b>

## Délibération n°65/2014 : Fixation du tarif du vin chaud pour la fête de Noël

La commission animation a proposé la vente de vin chaud lors de la fête de Noël le dimanche 14 décembre 2014 de 14h à 17h et d'offrir un chocolat chaud aux enfants. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **fixe** le tarif de vente de cette prestation à 1 € le verre.

## Délibération n° 66/2014 : Tarifs municipaux 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **fixe** les tarifs municipaux suivants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

		2013	2014	2015
Photocopie (Mairie)	A4	0.20 €	0.20 €	0.25 €
	A4 recto-verso	0.30 €	0.30 €	0.35 €
	A3	0.30 €	0.30 €	0.35 €
	10 A4	1.00 €	1.00 €	1.50 €
	Envoi de fax	0.35 €	0.35 €	0.40 €
	10 enveloppes « Vauhallaan »	1.50 €	1.50 €	2.00 €
Cimetière	Concession 50 ans	780.00 €	790.00 €	800.00 €
	Concession 30 ans	430.00 €	440.00 €	450.00 €
	Taxe de dispersion	60.00 €	60.00 €	65.00 €
	Colombarium 15 ans	585.00 €	590.00 €	600.00 €
	Colombarium 30 ans	960.00 €	970.00 €	1000.00 €
Bibliothèque	Droit d'inscription Bibliothèque	10.00 €	10.00 €	12.00 €
	Indemnité de retard Livre / semaine	0.50 €	0.50 €	0.50 €
	Indemnité de retard Support multimédia / semaine	1.00 €	1.00 €	1.00 €
	A4 (Photocopie et tirages informatiques)	0.20 €	0.20 €	0.25 €
	A3 (Photocopie et tirages informatiques)	0.30 €	0.30 €	0.35 €
Voirie	Permission Voirie journalière	45.00 €	45.00 €	48.00 €
	Redevance Emplacement Taxi	120.00 €	125.00 €	130.00 €
	Occupation annuelle Domaine Public	960.00 €	970.00 €	980.00 €
POS	Photocopie règlement POS	2.50 €	2.50 €	2.50 €
	Tirage POS	90.00 €	90.00 €	90.00 €
Repas	Repas porté à domicile	8.57 €	8.85 €	9,10 €
Manifestations	Manifestations Communales			
	Tarif A	15.00 €	15.00 €	15.00 €
	Tarif B	12.00 €	12.00 €	12.00 €
	Tarif C	10.00 €	10.00 €	10.00 €
	Tarif D	7.00 €	7.00 €	7.00 €
	Tarif E	5.00 €	5.00 €	5.00 €
	Marché de Noël : 1 emplacement	30.00 €	30.00 €	30.00 €
	Marché de Noël : 1 emplacement supplémentaire	25.00 €	25.00 €	25.00 €
	Brocante : Stand non couvert pour les vauhallaanais	17.00 €	17.00 €	17.00 €
	Brocante : Stand non couvert pour les extérieurs	27.00 €	27.00 €	27.00 €
	Brocante : Stand pour professionnels	40.00 €	40.00 €	40.00 €
	Brocante : Espace d'exposition pour les professionnels	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Magazine	Format 1 (12,5cm x 4cm)	140.00 €	145.00 €	145.00 €
	Format 2 (8,5cm x 6cm)	140.00 €	145.00 €	145.00 €
	Format 3 (6cm x 4cm)	80.00 €	85.00 €	85.00 €
	Format 4 (1/2 page)	320.00 €	330.00 €	330.00 €
	Forfaits pour une année (soit 4 parutions au lieu de 3)			
	pour les formats 1 et 2	440.00 €	450.00 €	450.00 €
	pour le format 3 :	190.00 €	195.00 €	195.00 €
pour le format 4	1 100.00 €	1 150.00 €	1 150.00 €	

### **Délibération n°67/2014 : Indemnité de Conseil allouée au Receveur municipal (Exercice 2014).**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue, **décide** d'allouer à Madame Wacongne (trésorier principal) au titre de l'exercice 2014, une indemnité de conseil de 587,67 €, déduction faite des montants de la C.S.G. et du R.D.S. et **précise** que cette dépense sera imputée sur l'article 6225 du budget Ville.

Monsieur Olivier Le Traon et Monsieur Vincent Pain s'abstiennent de prendre part au vote de la délibération n° 67/2014

### **Délibération n°68/2014 : Baccalauréat – Acquisition de Chèques cadeaux**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Municipalité a décidé de récompenser sous forme de chèque cadeau les lycéens ayant obtenu leur baccalauréat avec mention Très Bien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide**, à compter de l'année scolaire 2013-2014, d'offrir un chèque cadeau d'un montant de 100 €, chaque année à tous les lycéens ayant obtenu une mention très bien au baccalauréat et **Précise** que cette dépense sera imputée sur l'article 6232 du budget Ville.

### **Délibération n°69/2014 : Etablissements et services d'accueil de jeunes enfants - Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

Le Maire rappelle que dans le cadre de leur politique en faveur de la petite enfance, les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) soutiennent le fonctionnement et le développement de la structure petite enfance.

Le Maire précise que ce soutien se concrétise notamment par le versement de la Prestation de Service Unique qui est soumis à conventionnement.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention d'objectifs et de financement « Prestation de Service Unique » passée entre la commune et la Caf de l'Essonne pour le versement de la prestation de service est arrivée à échéance au 31 décembre 2013. Il précise que la Caf sollicite son renouvellement pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune de Vauhallan et la CAF de l'Essonne définissant et encadrant les modalités d'intervention et de financement de la prestation de service pour la Maison de la Petite Enfance.

### **Délibération n° 70/2014 : Modification du tableau des emplois**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er janvier 2015.

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
<b>TITULAIRES</b>				
<b>Secteur Administratif</b>				
Attaché	A	0		
Rédacteur	B	2	2	
Adjoint Administratif de 1ère Classe	C	2	2	
Adjoint Administratif de 2ème Classe	C	2	2	
<b>Secteur Social</b>				
Educatrice chef de Jeune enfants	B	1	1	

Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	3	3	
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe	C	1	1	
<b>Secteur Technique</b>				
Technicien	B	0	0	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2	2	
Agent de maîtrise	C	0		
Adjoint technique de 1ère classe	C	2	2	
Adjoint technique de 2ème classe	C	3	3	
<b>Secteur Culturel</b>				
Adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe	C	1	1	
<b>Secteur Animation</b>				
Animateur principal de 2ème classe	B	1	1	
Animateur	B	0	0	
Adjoint d'animation de 2ème Classe	C	4	4	1
<b>TOTAL TITULAIRES</b>		<b>24</b>	<b>24</b>	<b>1</b>
<b>NON TITULAIRES</b>				
<b>Secteur Technique</b>				
Adjoint technique de 2ème classe	C	4	4	
<b>Secteur Social</b>				
Auxiliaire de puériculture	C	2	2	
<b>Secteur Animation</b>				
Adjoint d'animation de 2ème Classe	C	4	4	4
<b>TOTAL NON TITULAIRES</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	<b>4</b>

### **Délibération n°71/2014 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de fonds de concours avec la CAPS pour l'extension du centre de loisirs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la convention de fonds de concours proposée et autorise le Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention avec la commune de Vauhallan.

### **Délibération n°72/2014 : Désignation d'un référent « Appel des 100 »**

Vu la candidature de Madame Isabelle Glasset au poste de référent titulaire et de Olivier Le Traon au poste de référent suppléant « Appel des 100 ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Désigne** Madame Isabelle GLASSET Titulaire et M. Olivier LE TRAON suppléant au poste de référent « Appel des 100 ».

### **Délibération n°73/2014 : Désignation d'un correspondant défense**

Du fait du renouvellement des conseils municipaux, la Délégation à l'Information et à la communication de Défense, qui dépend du Ministère de la Défense, nous demande de désigner un nouveau correspondant Défense au sein de la commune. Ce dernier a pour rôle de sensibiliser nos concitoyens aux questions de la défense.

Vu la candidature de Bernard Cellier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Désigne** Monsieur Bernard CELLIER correspondant défense.

## **Questions diverses**

Compte rendu du conseil municipal du 17 juin 2014

Monsieur Le Traon demande que le CR avec les modifications demandées et acté lors du CM du 17 septembre 2014 soit diffusé aux élus par les voies habituelles et publié sur le site internet de Vauhallaan.

Monsieur le Maire rappelle que les modifications ont été apportées et que la version corrigée a été mise sur le site internet.

Compte rendu du conseil municipal du 17 septembre 2014

Monsieur Le Traon déclare que les élus de « Vauhallaan pour tous » n'acceptent pas le compte rendu en l'état. Sur les questions diverses, il souhaite une réponse écrite ni plus ni moins que ce qui a été répondu par M. le Maire en séance et non la réponse laconique « voir le travail en commission », sachant par ailleurs que toutes les questions ne sont pas abordées en commission ne sont pas forcément diffusés aux administrés.

Monsieur le maire répond que le compte rendu restera en l'état et prend note que les élus de « Vauhallaan pour tous » ont voté contre.

## **Clôture de la séance à 10h55**